

# Procès-verbal comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 17 février à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 8 février 2022.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray)

### Assistaient également :

Annie VIDAL, Députée, Alban BOURGUIGNON, collaborateur d'Annie VIDAL, Jean-Marie GOUARNÉ, Président du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

### Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale), Sébastien JUMEL (Député), Xavier BATUT (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 26

Délégués votants : 26

### L'ordre du jour proposé :

- 1) Rapport d'Orientation Budgétaire
- 2) LEADER 2023-2027
  - a. Appel à Manifestation d'Intérêt et partenariat avec la CCICV
- 3) AMI « Opération Normandie Haies »
- 4) Demandes de subvention
  - a. Carte touristique
  - b. FNADT – soutien à l'ingénierie
- 5) Fonctionnement général de la structure
  - a. Avenant contrat Alexandra Bonnafoux
  - b. Recrutement CM LEADER
  - c. Recrutement d'un stagiaire Natura 2000 – ABC
  - d. Mise à jour tableau des emplois
- 6) Informations diverses

## Ouverture de séance

Monsieur LEFRANÇOIS remercie les délégués présents et présente la liste des personnes excusées. Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

Monsieur LEFRANÇOIS remercie Madame PETIT, maire de Dampierre-en-Bray pour son accueil à la salle des fêtes et lui donne la parole. Madame PETIT présente sa commune en quelques mots.

## Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux du 19 octobre 2021 et du 2 décembre 2021

Monsieur LEFRANÇOIS demande aux délégués présents s'ils ont des remarques quant aux procès-verbaux des comités syndicaux du 19 octobre 2021 et du 2 décembre 2021. Aucune remarque n'est formulée. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### 1. Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur LEFRANÇOIS introduit en soulignant que l'année 2021 en mode « covid » a été une période difficile. Beaucoup de réunions ont eu lieu en visio. L'intérêt de voir notre territoire se développer a tout de même motivé les élus et partenaires. L'année a été marquée par la sortie du Guide Bray Gourmand, les actions dans le domaine de l'environnement, la dématérialisation ADS, le ré abondement de l'enveloppe Leader, la signature du CRTE.

Monsieur LEFRANÇOIS donne la parole à Madame GRINDEL.

Madame GRINDEL présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022. Le document complet a été envoyé aux déléguées avec l'invitation.

Monsieur le Président la remercie pour cette présentation. Il demande aux délégués présents s'ils ont des questions. Les délégués n'ont pas de question. Monsieur le Président propose de délibérer.

## DELIBERATION :

Vu l'article L 2312-1 du CGCT et l'article L5211-36 du CGCT,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 proposé figurant dans le dossier joint en annexe,

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :*

- *prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 du PETR du Pays de Bray,*
- *prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 du PETR du Pays de Bray.*

## 2. LEADER 2023-2027

### 2.1. Appel à Manifestation d'Intérêt et partenariat avec la CCICV

Depuis la programmation 2000-2006, le Pays porte un groupe d'action Locale (GAL) et permet ainsi au territoire de bénéficier de fonds européens LEADER pour soutenir des initiatives innovantes. La programmation 2014-2022 est conduite en partenariat avec la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

Pour rappel, depuis ces trois programmes, le GAL a travaillé sur les thématiques suivantes, avec des enveloppes ayant permis le soutien de nombreuses actions sur le territoire :

- **LEADER + 2000-2006** – Valorisation de l'espace et préservation de l'environnement – enveloppe de 1,2 M €, 95 actions soutenues
- **LEADER 2007-2013** – La valorisation des patrimoines brayons, une participation locale à la maîtrise de l'énergie – 1,6 M €, 66 projets soutenus
- **LEADER 2014-2022** – Pour une ruralité dynamique et attractive, 3,5 M€, à ce jour 70 projets soutenus (85 présentés en avis d'opportunité, 13 abandonnés)

En 2014, Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays de Bray s'est associé au territoire Inter Caux Vexin. Cette association avait permis d'obtenir une enveloppe plus importante et de mutualiser les moyens humains. Il remercie Monsieur Joseph DION pour la présidence du comité de programmation.

La Région Normandie a lancé le 2 décembre 2021 l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la programmation 2023-2027, pour une réponse au 24 février 2022.

L'objectif de l'AMI est d'identifier les périmètres de GAL et de flécher l'enveloppe de l'aide préparatoire, le dépôt de la réponse à l'AMI constituant la demande de subvention.

La réponse à l'AMI est une réponse simple, qui devra contenir :

- Un descriptif succinct du territoire et de ses caractéristiques

- Territoire
- Structure porteuse du GAL
- Thématiques éventuelles envisagées à ce stade
- Description synthétique de la gouvernance et des modalités de gestion envisagées
- Une lettre d'intention
- La liste des communes (avec nombre habitants et structure de rattachement)
- La carte du périmètre d'action
- La fiche préalable de demande d'aide préparatoire (avec budget prévisionnel)

Dans un second temps, l'appel à projet qui nécessite un important travail de concertation (démarche ascendante) sera lancé pour un dépôt de candidature fin 2022.

Pour cette nouvelle programmation, il serait intéressant de poursuivre le partenariat avec la communauté de communes Inter Caux Vexin, et de mutualiser les moyens nécessaires à la candidature. Le PETR du Pays de Bray resterait la structure porteuse du GAL et la gouvernance s'inscrirait dans la continuité de la programmation en cours.

En vue de répondre à l'AMI puis à l'appel à projet LEADER pour 2023-2027 en partenariat avec la CCICV, il convient de définir les termes du partenariat. Une convention sera préparée dans ce sens et fixera les modalités de partenariat :

- Structure porteuse du GAL (PETR)
- Contribution financière de la CCICV à l'ingénierie mutualisée et au pilotage par le PETR
- Mode de gouvernance (composition du comité de travail pour candidature, préfiguration du futur comité de programmation).

#### **DELIBERATION :**

**Considérant** l'intérêt pour le territoire d'être doté de fonds européens LEADER en vue de soutenir la mise en place de projets innovants

**Considérant** les trois précédentes programmation LEADER portées par le PETR à savoir les programmations 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2022

**Considérant** le lancement le 2 décembre 2021 de l'Appel à Manifestation d'intérêt LEADER 2023-2027 lancé par la Région Normandie Autorité de gestion des fonds européens

**Considérant** la volonté de poursuivre le partenariat avec la communauté de communes Inter Caux Vexin

**Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :**

- *autoriser le Président à déposer une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI LEADER 2023-2027,*
- *autoriser le Président à mettre en place le partenariat avec la communauté de communes Inter Caux Vexin pour définir les modalités de travail et de mutualisation de l'ingénierie*
- *autoriser le Président à solliciter la subvention FEADER/LEADER pour la durée relative à la préparation de la candidature selon le plan de financement prévisionnel suivant :*

| Dépenses                          |                 | Recettes             |  |                 |          |
|-----------------------------------|-----------------|----------------------|--|-----------------|----------|
| Salaires et charges – 1 ETP       | 37 500 €        | LEADER 80 %          | Salaires et charges                    | 30 000 €        | 37 300 € |
| Frais de structure (forfait 15 %) | 5 625 €         |                      | Frais de fonctionnement – forfait 15 % | 4 500 €         |          |
| Communication                     | 2 000 €         |                      | Frais divers                           | 1 200 €         |          |
|                                   |                 |                      | Communication                          | 1 600 €         |          |
| Frais de déplacement              | 1 500 €         | CCICV                |  | 4 662.50 €      |          |
|                                   |                 | Autofinancement PETR |  | 4 662.50 €      |          |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>46 625 €</b> |                      |  | <b>46 625 €</b> |          |

### 3. AMI « Opération Normandie Haies »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PAILLARD.

En tant que 3<sup>ème</sup> région ayant la plus forte densité de haies avec près de 170 900 km de haies, la Région Normandie souhaite encourager le développement de démarches cohérentes et ambitieuses de reconquête et de valorisations durables des haies à l'échelle des territoires. Ce patrimoine aux multiples intérêts pour l'agriculture, la biodiversité, la ressource en eau, le climat, la lutte contre l'érosion ou encore les paysages connaît une disparition progressive de nos territoires.

Dans ce but, la Région Normandie a lancé, le 06 janvier 2022, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Opération Normandie Haies » pour :

- identifier 10 collectivités normandes souhaitant s'engager dans des démarches volontaires pour préserver et développer fortement leur réseau de haies ;
- favoriser l'animation et la coordination locale sur leurs territoires ;
- accompagner techniquement et financièrement leurs actions et celles de leurs partenaires pour la gestion et à la valorisation durable des haies ;
- renforcer la dynamique régionale de reconquête de la haie et du bocage.

**Les bénéficiaires sont les suivants :** Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leur groupement, situés en totalité ou en majorité en Normandie et démontrant dans sa candidature son engagement fort en faveur de la haie (y compris au travers de sa compétence aménagement/urbanisme SCOT, PLU/PLUi).

En cas de projet porté par un groupement d'EPCI (PETR, PNR, syndicat, association...), celui-ci doit concerner des territoires contigus et chacun des EPCI impliqué doit avoir délibéré en faveur de son engagement dans le projet, confirmant ainsi son implication tout au long de la démarche de plan d'actions haies et confiant l'animation de celle-ci au groupement.

**Un accompagnement technique et financier est prévu en deux temps :**

- l'année 2022 pour concevoir et maturer leur plan d'actions (aide forfaitaire de 10 000€)
  - compléter les éléments de diagnostic issu du travail sur la Trame Verte et Bleue
  - tisser le réseau d'acteurs et de partenaires
  - approfondir le plan d'actions Trame Verte et Bleue sur la thématique haies

L'objectif est de dimensionner le travail pour ne pas engager de dépense nouvelle pour le PETR au-delà du forfait de subvention.

- les années 2023 à 2025 pour sa mise en œuvre (aide forfaitaire de 80 000€ conditionnée à l'atteinte des objectifs)
  - reconnaissance régionale en « Territoires Normandie Haies »
  - animation du plan d'actions pendant 3 ans
  - accès facilité ou bonifié aux dispositifs de subvention de la Région

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 12 mars 2022.

La réponse à l'AMI doit comprendre :

- Une lettre d'intention du Président accompagnée d'une délibération du PETR ainsi que des EPCI partenaires du projet
- Un descriptif du projet territorial sur les 5 axes
  - Axe 1 : préserver les haies et leurs différentes fonctions
  - Axe 2 : reconquérir des haies
  - Axe 3 : valoriser durablement les haies par des filières locales
  - Axe 4 : mobiliser et développer les partenariats autour des haies
  - Axe 5 : assurer cohérence et convergence des démarches territoriales
- L'indication des personnes en charge du projet : un contact élu et un contact technique

Monsieur PAILLARD conclut en précisant que le PETR sera en quelque sorte le chef d'orchestre et coordonnera les échanges et travaux entre les différents acteurs.

Monsieur HEDREUL est satisfait que le PETR se saisisse enfin de cette question pertinente de la haie. L'arbre de la haie peut produire du bois de chauffage mais également du bois d'œuvre s'il est bien géré. Il convient d'anticiper car le bois manque. Selon lui, l'habitat de demain, s'il se veut écologique, sera fait de bois.

Monsieur LEFRANÇOIS souligne l'importance de la haie pour la faune, la chasse.

Monsieur DION estime qu'il faut arrêter d'exporter notre bon bois pour le valoriser.

Monsieur le Président remercie Monsieur PAILLARD pour sa présentation et propose de délibérer.

#### **DELIBERATION :**

**Vu** la délibération de l'assemblée plénière du 13/12/2021 de la Région Normandie actant le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Opération Normandie Haies »,

**Considérant** la Région Normandie comme la 3<sup>ème</sup> région ayant la plus forte densité de haies avec près de 170 900 km de haies,

**Considérant** la volonté de la Région Normandie d'encourager le développement de démarches cohérentes et ambitieuses de reconquête et de valorisations durables des haies à l'échelle des territoires,

**Considérant** le travail mené par le PETR dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du territoire et de la présence d'enjeux importants en Pays de Bray autour des haies et du patrimoine bocager,

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :*

- *autoriser le Président à répondre à l'AMI Opération Normandie Haies, de solliciter les subventions afférentes et à signer la convention et autres documents en lien avec l'AMI,*
- *solliciter les trois EPCI du territoire afin de joindre une délibération ou à défaut une lettre d'engagement en attente de la délibération,*
- *désigner Jean-François PAILLARD, vice-Président en charge de la commission environnement, en tant que contact élu et Fanny BALAY, responsable du pôle environnement, en tant que contact technique.*

## 4. Demandes de subvention

### 4.1. Carte touristique

Monsieur le Président donne la parole à Madame GRINDEL.

Madame GRINDEL souligne que l'Avenue Verte est un atout majeur pour le territoire.

Le PETR, en partenariat avec les offices de tourisme, a identifié en 2021 les équipements existants (banc, abris vélo...), les manques en matière de service (sanitaires, points d'eau, hébergement...) et les prestataires touristiques et culturels dans un rayon de 2 km autour de l'avenue verte.

Il serait intéressant de réaliser une carte touristique recensant tous les équipements existants sur l'avenue Verte, les lieux de visites et les prestataires touristiques. La réalisation sera conduite en interne.

Il s'agit pour cette opération de solliciter des subventions auprès du Département pour la réalisation de la carte et compléter par LEADER pour valoriser le temps agent.

Madame DION poursuit en qualifiant l'Avenue Verte d'épine dorsale du Pays de Bray touristique.

Monsieur LEFRANÇOIS rappelle que l'idée de l'Avenue Verte a germé à l'ACTPB, avec Monsieur MINEL et Monsieur TOILLIEZ. A l'époque ce projet était innovant, mais de nombreuses choses restent à faire.

Monsieur PICARD précise qu'il est important de cartographier l'ensemble du Pays de Bray et les liens vers l'extérieur, notamment vers Dieppe, pour capter les dieppois, les flux du transmanche et de faire la connexion avec la trans Oise ainsi qu'avec les autres ramifications des voies vertes.

#### **DELIBERATION :**

**Considérant** l'Avenue Verte comme un atout majeur pour le territoire,

**Considérant** l'intérêt touristique de réaliser une carte recensant les équipements, les lieux de visites et les prestataires touristiques sur l'Avenue Verte,

**Considérant** l'appel à projet Promotion touristique du Département,

**Considérant** la possibilité de soutien des fonds LEADER aux actions visant à conforter la filière cyclotouristique et la mise en valeur des infrastructures existantes,

**Considérant** la réalisation d'une carte touristique, dont la conception sera assurée par le PETR,

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d' :*

- *autoriser le Président à engager la réalisation d'une carte de l'Avenue Verte*
- *autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime et à signer tout document s'y afférant (convention, ...)*
- *autoriser le Président à déposer une demande de subvention FEADER/LEADER et à signer tout document s'y afférant (convention, ...), selon le plan de financement prévisionnel suivant :*

| Dépenses                                      | montant           | Recettes                                 | montant           |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Impression de 7000 cartes                     | 2 000,00 €        | PETR                                     | 909,00 €          |
| Coût agent (réalisation graphique) - 10 jours | 1 149,75 €        | Subv Département (40%) - (édition carte) | 800,00 €          |
| Coût agent (texte, image) - 7 jours           | 1 063,30 €        | Subv Leader (80%) - (temps agent)        | 2 836,01 €        |
| Forfait 15 % masse salariale                  | 331,96 €          |  |                   |
| <b>MONTANT TOTAL</b>                          | <b>4 545,01 €</b> | <b>MONTANT TOTAL</b>                     | <b>4 545,01 €</b> |

## 4.2. FNADT – soutien à l'ingénierie

Monsieur le Président donne la parole à Madame GRINDEL.

Une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT pour la mise en œuvre du projet de territoire et du CRTE pourrait être sollicitée. Il s'agit ainsi de valoriser l'ingénierie interne, fléchée sur le poste de direction.

### DELIBERATION :

**Vu** le Plan France Relance présenté le 3 septembre 2020 par le Premier Ministre et la circulaire N°6231 du 20/11/2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

**Vu** la délibération du comité syndical du 10 décembre 2020 confiant au PETR la formalisation et le portage d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) à l'échelle du Pays de Bray,

**Considérant** le projet global de territoire porté par le PETR du Pays de Bray et traduit dans le CRTE signé le 13 juillet 2021,

**Considérant** le besoin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE,

**Considérant** le rôle du PETR dans la mise en œuvre du projet stratégique de territoire et le CRTE,

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'ETAT sur du FNADT et à signer tout document s'y afférant (convention, ...) selon le plan de financement prévisionnel suivant :*

| Dépenses                           |                    | Recettes             |                    |
|------------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Ingénierie 0,3 ETP pendant 24 mois | 40 336,20 €        | PETR                 | 8 067,24 €         |
|                                    |                    | FNADT 80 %           | 32 268,96 €        |
| <b>MONTANT TOTAL</b>               | <b>40 336,20 €</b> | <b>MONTANT TOTAL</b> | <b>40 336,20 €</b> |

## 5. Fonctionnement général de la structure

### 5.1. Avenant contrat Alexandra Bonnafoux

Monsieur le Président précise que Madame Alexandra BONNAFOUX, instructrice des autorisations d'urbanisme a intégré le PETR en avril 2018. Elle fait preuve d'un grand professionnalisme et est devenue une instructrice confirmée, disposant d'une analyse fine sur les dossiers, notamment les plus complexes.

Il propose de revaloriser les indices de Madame BONNAFOUX afin notamment de valoriser le travail et l'implication de l'agent mais également de conforter sa place dans l'équipe ADS du PETR. Il est proposé de faire un avenant au CDD de Madame Alexandra BONNAFOUX afin de modifier ses indices de rémunération, à savoir actuellement Indice brut 437 et Indice majoré 385, proposition Indice brut 493 et Indice majoré 425.

#### DELIBERATION :

**Vu** la délibération du 3 mars 2020, renouvelant le CDD d'Alexandra BONNAFOUX pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020,

**Considérant** la volonté de revaloriser les indices d'Alexandra BONNAFOUX afin notamment de valoriser son travail et son implication mais également de conforter sa place dans l'équipe ADS du PETR. Il est proposé de faire un avenant au CDD d'Alexandra BONNAFOUX afin de modifier ses indices de rémunération.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant au CDD d'Alexandra BONNAFOUX, signé le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 3 ans, modifiant les indices de rémunération, à savoir l'indice brut 493 et l'indice majoré 425 au lieu de l'indice brut 437 et l'indice majoré 385. Les autres articles du contrat restant inchangés.*

### 5.2. Recrutement CM LEADER

Monsieur le Président précise que l'équipe en charge de LEADER actuellement au PETR est composée de Madame Laure GRINDEL et Monsieur Nicolas BECUE.

Il propose de recruter un chargé de mission LEADER mutualisé avec la CCICV pour l'année 2022 pour la préparation de la candidature (CDD un an).

Il s'agit de recruter un agent expérimenté en matière de fonds européen, de développement local et de concertation afin qu'il puisse être force de proposition et mener à bien la candidature, qui nécessite de nombreux temps de concertation et la rédaction du dossier de candidature incluant les fiches-action. Le chargé de mission sera mutualisé avec la CCICV.

### **DELIBERATION :**

**Considérant** la nécessité de recruter un chargé de mission LEADER mutualisé avec la CCICV pour l'année 2022 pour renforcer l'équipe en charge de Leader et assurer la préparation de la nouvelle candidature,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

- Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical, de fermer l'ancien poste de chargé de mission SCoT/Leader créé par délibération D556 en date du 23 mars 2017 et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, un emploi permanent de chargé de mission LEADER relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est précisé :

- l'absence de fonctionnaire postulant
- la nature des fonctions à savoir, la gestion de fonds européens, le développement local et la concertation,
- le niveau de recrutement, à savoir un diplôme se rapportant à la thématique ou une expérience significative en la matière
- le niveau de rémunération sera déterminé en fonction du profil et de l'expérience du candidat retenu.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :*

- *autoriser la fermeture de l'ancien poste de chargé de mission SCoT/Leader, créé par délibération D556 en date du 23 mars 2017.*
- *autoriser la création d'un emploi permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé de mission Leader à temps complet.*
- *autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an.*

## 5.3. Recrutement d'un stagiaire Natura 2000 – ABC

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide », le PETR a obtenu une enveloppe permettant le financement à 100% (Etat/FEADER) d'un stagiaire qui aura en charge l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur 3 communes du site. Cette action est complémentaire de l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lequel le PETR est lauréat (délibération du comité syndical du 19/10/2021) et qui permet le financement à 80% d'un stagiaire en charge de l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité communale sur 3 communes hors site Natura 2000 « Pays de Bray humide ».

Pour rappel, un ABC est une démarche communale ou intercommunale pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue un outil d'aide à la décision pour la collectivité concernée afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la prise en compte de ces enjeux. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif de tous les taxons de la faune et la flore.

Le coût annuel d'un(e) stagiaire sur 6 mois est d'environ 3 500 euros. Le reste à charge pour le PETR sera de 0 euro.

### DELIBERATION :

**Considérant** les atlas de la biodiversité communale comme une action du plan d'action Trame Verte et Bleue permettant d'améliorer les connaissances de la biodiversité communale et d'assurer une appropriation des enjeux par tous les acteurs à l'échelle de la commune,

**Considérant** l'intérêt de plusieurs communes du territoire pour cet outil,

**Considérant** la convention d'animation Natura 2000 « Pays de Bray humide » n° RHNO070621DE0230003 signée entre le PETR et la DREAL Normandie le 19 juillet 2021 et prévoyant le financement à 100% (Etat/FEADER) d'un stagiaire qui aura en charge l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur plusieurs communes du site,

**Considérant** cette action comme complémentaire de l'accueil d'un stagiaire dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lequel le PETR est lauréat (délibération du comité syndical du 19/10/2021),

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à accueillir un étudiant dans le cadre d'un stage rémunéré de 6 mois (à 100% pris en charge dans le cadre de la convention Etat/FEADER) afin d'assurer l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur plusieurs communes du site Natura 2000.*

## 5.4. Mise à jour tableau des emplois

### DELIBERATION :

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le comité syndical,

**Vu** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Considérant** les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du :

- 7 octobre 2004 (ouverture poste Technicien territorial – Agent de développement tourisme et culture),
- 9 mars 2006 (ouverture poste Adjoint Administratif 2ème classe – Agent de gestion Leader+),
- 21 février 2008 (ouverture poste Adjoint Administratif 1ère classe – Secrétaire Comptable),
- 24 juin 2008 (suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe),
- 14 décembre 2010 (Ouverture poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 14 juin 2011 (augmentation du temps de travail poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 20 octobre 2011 (suppression d'un poste de technicien supérieur – Agent de développement Tourisme et Culture),
- 20 octobre 2011 (ouverture de poste Adjoint Administratif 2ème classe – chargé de communication),
- 20 octobre 2011 (ouverture d'un poste Technicien Supérieur – Animateur Natura 2000),
- 19 janvier 2012 (fermeture du poste Technicien Supérieur et ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial – Chargée de mission Natura 2000),
- 19 janvier 2012 (fermeture du poste Technicien Supérieur et ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial – Agent de développement Environnement et Patrimoine),
- 19 avril 2012 (augmentation du temps de travail poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 10 juillet 2012 (augmentation du temps de travail poste CAE – Communication),
- 10 juillet 2012 (ouverture de deux postes de Rédacteurs – Agent Administratif et financier Gestionnaire Leader et Agent de développement SCoT, Leader...),
- 15 novembre 2012 (fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe – agent de gestion Leader),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste d'attaché territorial – agent de développement responsable de la structure),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe – Tourisme et Communication),
- 27 novembre 2013 (ouverture du poste d'attaché – chargé de mission Tourisme et Communication),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste de rédacteur – gestionnaire des fonds Leader),
- 27 novembre 2013 (ouverture du poste d'attaché – gestionnaire des fonds Leader),
- 27 novembre 2013 (augmentation du temps de travail poste CEP),
- 13 février 2014 (fermeture du poste de rédacteur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 13 février 2014 (ouverture du poste d'ingénieur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 12 mars 2015 (fermeture d'un poste d'ingénieur – directrice de la structure),
- 12 mars 2015 (ouverture d'un poste d'ingénieur principal – directrice de la structure),
- 12 mars 2015 (fermeture du poste d'adjoint administratif 1ère classe – secrétaire comptable),
- 12 mars 2015 (ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe – secrétaire comptable),
- 04 novembre 2015 (ouverture du poste de technicien – technicien agricole),
- 25 février 2016 (ouverture du poste permanent ingénieur territorial – CEP),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste attaché territorial - chargée de mission santé),
- 23 juin 2016 (fermeture du poste d'ingénieur principal – directrice de la structure),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste d'ingénieur en chef hors classe – directrice de la structure),
- 23 juin 2016 (fermeture du poste d'ingénieur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste d'ingénieur principal – chargé de mission SCoT/Leader-directrice adjointe),
- 14 décembre 2016 (ouverture du poste d'ingénieur principal – instructeur contrôleur ADS),
- 14 décembre 2016 (ouverture du poste d'adjoint administratif 1ère classe – secrétariat comptabilité ADS et comptabilité PETR),
- 14 décembre 2016 (remplacement poste chargé d'attaché – chargé de mission communication tourisme et culture),
- 25 avril 2017 (fermeture emploi permanent ingénieur territorial – CEP),
- 25 avril 2017 (ouverture poste d'ingénieur territorial – CEP CDD),
- 15 juin 2017 (ouverture poste d'ingénieur principal – coordonnateur/contrôleur ADS),
- 25 octobre 2017 (fermeture poste permanent adjoint administratif principal 2ème classe – secrétaire comptable),
- 25 octobre 2017 (ouverture poste permanent adjoint administratif principal 1ère classe – secrétaire comptable),
- 14 décembre 2017 (ouverture deux postes permanent adjoint administratif – instructeurs ADS),
- 27 mars 2017 (point postes pourvus et non pourvus),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste attaché territorial – chargé de mission communication, tourisme et culture),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste attaché territorial - responsable pôle communication, tourisme et culture),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste adjoint administratif – assistant communication),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste technicien – technicien agricole),

- 19 septembre 2018 (ouverture poste ingénieur territorial – chargé de mission agro-environnement),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste attaché territorial – chargé de mission santé, service et mobilité),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste ingénieur territoriale – Conseiller en énergie partagé),
- 5 juin 2019 (ouverture poste d'ingénieur – chargé de mission PNiR),
- 17 juin 2019 (fermeture poste adjoint administratif 2ème classe – instructeur ADS),
- 17 juin 2019 (ouverture poste adjoint administratif principal de 2ème classe – instructeur ADS suite avancement de grade),
- 12 décembre 2019 (ouverture poste d'attaché territorial – Responsable Administratif et Financier),
- 3 mars 2020 (fermeture poste adjoint administratif – secrétaire comptable ADS et comptable PETR),
- 3 mars 2020 (fermeture poste adjoint administratif – instructeur ADS),
- 3 mars 2020 (ouverture poste adjoint administratif principal de 2ème classe – instructeur ADS)
- 15 septembre 2020 (ouverture poste adjoint administratif – instructeur ADS)
- 10 décembre 2020 (fermeture du poste d'attaché territorial – Responsable Administratif et Financier)
- 10 décembre 2020 (ouverture du poste d'adjoint administratif ou de rédacteur – Secrétaire comptable)
- 19 octobre 2021 (fermeture poste chargé de mission santé services mobilité)
- 19 octobre 2021 (ouverture poste chargé de mission mobilité)
- 19 octobre 2021 (fermeture poste chargé de mission PNiR)
- 19 octobre 2021 (ouverture poste chargé de mission filières coopération interrégionale)
- 17 février 2022 (fermeture poste chargé de mission SCoT/Leader)
- 17 février 2022 (ouverture poste chargé de mission Leader)

Après en avoir délibéré le comité syndical à l'unanimité :

- 1) Approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

| Cadres d'emplois                                  | Catégorie | Grades (si titulaire)          | Fonctions   | Effectif pourvu | Durée hebdomadaire de travail |
|---|-----------|--------------------------------|---|-----------------|-------------------------------|
| <b>Filière administrative</b>                     |           |                                |   |                 |                               |
| Adjoint Administratif                             | C         | AAP de 1 <sup>ère</sup> Classe | secrétaire comptable                                    | 1               | Temps complet                 |
| Adjoint Administratif ou rédacteur                | C ou B    |                                | secrétaire comptable                                    | 1               | Temps complet                 |
| Adjoint Administratif                             | C         | AAP de 2 <sup>ème</sup> classe | instructeur ADS   | 1               | Temps complet                 |
| Adjoint Administratif principal 2 <sup>e</sup> cl | C         |                                | instructeur ADS   | 1               | Temps complet                 |
| Adjoint Administratif                             | C         |                                | Instructeur ADS   | 1               | Temps complet                 |
| Adjoint Administratif ou rédacteur                | C ou B    |                                | Instructeur ADS   | 0               | Temps complet                 |
| Adjoint Administratif                             | C         |                                | assistant communication                                 | 1               | Temps complet                 |
| Attaché   | A         |                                | responsable pôle communication tourisme culture         | 1               | Temps complet                 |
| Attaché   | A         |                                | gestionnaire Leader                                     | 1               | Temps complet                 |
| Attaché   | A         |                                | Chargé de mission mobilité                              | 1               | Temps complet                 |
| <b>Filière technique</b>                          |           |                                |   |                 |                               |
| Ingénieur en chef hors classe                     | A         |                                | directrice  | 1               | Temps complet                 |
| Ingénieur   | A         |                                | Chargé de mission Leader                                | 0               | Temps complet                 |
| Ingénieur principal                               | A         |                                | responsable des actes d'urbanisme ADS                   | 1               | Temps complet                 |
| Ingénieur   | A         |                                | Directrice adjointe / responsable pôle environnement    | 1               | Temps complet                 |
| Ingénieur   | A         |                                | chargé de mission agro-environnement                    | 1               | Temps complet                 |
| Ingénieur   | A         |                                | chargé de mission filières – coopération interrégionale | 1               | Temps complet                 |

- 2) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 6. Informations diverses

Monsieur le Président annonce les dates des prochaines réunions :

- Réunion Sacré Pays de Bray le 24 février 2022
- Réunion comité directoire du tourisme le 25 février 2022
- Bureau PETR le 1er mars 2022
- Commission tourisme le 10 mars 2022
- Comité syndical le 17 mars 2022

Monsieur le Président lève la séance à 19h30 et remercie les délégués.